

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08699

Numéro SIREN : 832 201 685

Nom ou dénomination : 2b3c

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2023 sous le numéro de dépôt 18446

« 2b3c »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
832.201.685 RCS NANTERRE
SIRET : 832.201.685.00019
APE : 4110A

-:-:-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 9 heures 30,

La société « 2 B 3 », associée unique, propriétaire des 150 actions de la société « 2b3c », représentée par Monsieur Thierry CANTORNE, Président de la société « 2 B 3 », est présente au siège social.

Le Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry CANTORNE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2022.

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, l'associée unique a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 ;
- Approbation des comptes de cet exercice et quitus au Président pour sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ;
- Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

CINQUIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

L'associée unique, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, confié à la société « EFICO », est arrivé à expiration avec la tenue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler, la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire ne s'imposant pas en application des dispositions législatives et réglementaires désormais en vigueur.

L'assemblée générale remercie la société « EFICO » de l'accomplissement de sa mission tout au long de ses mandats.

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

-:-:-:-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que Monsieur Thierry CANTORNE a signé en qualité de Président et d'associé unique de la société « 2 B 3 », associée unique.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE

